

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 06 FEVRIER

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 30 janvier, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Michèle ANDRIEUX
Philippe GOVIGNON	Jean-François CHRETIEN
Michèle PICCOLINI	Hania COUSTENOBLE
Corine VALADE	Bernard MAZE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Paul MOREL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Sylvie FROMENTIN donne pouvoir à Michèle ANDRIEUX
Christine RAMIREZ donne pouvoir à Michèle PICCOLINI
Yahia MATAICHE donne pouvoir à Armand JACQUEMIN
Bruno GARNIER donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

Madame ANDRIEUX est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

Monsieur Govignon donne lecture des remarques formulées par Monsieur GARNIER, absent.

Il demande :

- une meilleure information des conseillers municipaux, notamment pour le projet de piste cyclable entre Moussy le Vieux et le Mesnil Amelot.
- que la sente de la rue de la Vallée soit plus praticable et que des graviers soit rajoutés.
- que les particuliers rangent leurs poubelles en dehors des jours de collecte.
- un aménagement d'accès à la sente de la rue de la Vallée lors des futurs travaux.

oOo

2018/02/06-1

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 11 décembre 2017 et a approuvé le rapport d'évaluation des charges à la communauté d'agglomération au titre du transfert des zones d'activité économique et des charges restituées aux communes au titre de la restitution de la médiathèque de Gonesse et des équipements sportifs de St-Witz et Puisieux-en-France.

Conformément à l'article 1609 nonies c du code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le défaut de délibération dans le délai précité vaut avis favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies c ;

Vu le rapport écrit du 11 décembre 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 décembre 2017 relatif au transfert des zones d'activité économique et des charges restituées aux communes au titre de la restitution de la médiathèque de Gonesse et des équipements sportifs de St-Witz et Puiseux-en-France.
- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

oOo

2018/02/06-2

SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES – FETES COMMUNALES

Vu la délibération du 26/11/2008 portant création d'une régie d'avances pour la gestion des fêtes communales,

Considérant que cette régie n'est pas utilisée et n'est plus nécessaire,

Il est proposé de supprimer la régie d'avances pour la gestion des fêtes communales, à compter du 01/03/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer la d'avances pour la gestion des fêtes communales, à compter du 01/03/2018.

oOo

PARCOURS SPORTIF

Messieurs MAZE et LANNETTE CLAVERIE présentent le projet d'aménagement du stade et les implantations du terrain multisports, des terrains de boules, d'un espace de jeux pour enfants et du parcours sportif.

Des devis sont à l'étude et ce point sera présenté pour validation à une prochaine séance.

oOo

TRAVAUX BOULANGERIE

Plusieurs solutions sont envisageables.

La solution retenue consiste à privilégier un projet solide de boulangerie traditionnelle. Une fois le projet retenu, des travaux seront entrepris.

Il n'est pas exclus de faire intervenir les services techniques municipaux pour entamer des démolitions et déblayer au préalable le bâtiment.

oOo

POINT FINANCES

Dans l'optique de la construction du Budget primitif 2018, il est demandé de faire établir des devis.

oOo

La séance est levée à 19 H 45.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 27 mars 2018 à 19 h 00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	
Sylvie FROMENTIN	ABSENTE
Bruno GARNIER	ABSENT
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	ABSENT
Bernard MAZE	
Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	ABSENTE

